

PIECES JOINTES

PJ A 1	Demande de la Préfecture au Tribunal Administratif de désigner le Commissaire Enquêteur
PJ A 2	Désignation par le Tribunal Administratif du Commissaire Enquêteur
PJ A 3	Déclaration sur l'honneur du Commissaire Enquêteur
PJ B 1	Arrêté d'ouverture d'enquête publique
PJ C 1	Registre d'enquête
PJ C 2	Courrier reçu en Mairie 05 09 2021
PJ C 3	Confirmation de réception des courriers
PJ C 4	Procès verbal de synthèse
PJ C 5	Transmission du Procès verbal de synthèse
PJ C 6	Non observations sur PV de synthèse, notification
PJ D 1	Certificats d'affichage en Mairie de Cannes
PJ D 2	Affiche jaune et/ou Avis d'enquête
PJ D 3	Parution Nice Matin du 26 Aout 2021
PJ D 4	Parution Petites Affiches du 16 Aout 2021
PJ D 5	Parution Nice Matin du 16 Septembre 2021
PJ D 6	Parution Petites Affiches du 16 Septembre 2021
PJ D 7	Site Internet de la Ville de Cannes
PJ D 8	Site Internet de la Préfecture des Alpes Maritimes



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

0221/313

RAR n°: 2015427800942



**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
Service Maritime**

Nice, le 15 JUIN 2021

Le préfet des Alpes-Maritimes

à

Madame la présidente
du tribunal administratif de Nice
18 Avenue des Fleurs
CS61039
06050 Nice cedex 1

Objet : Demande de nomination d'un commissaire-enquêteur dans le cadre de la procédure d'attribution d'une concession d'utilisation du DPM, concernant les ouvrages d'accostage de l'Île Sainte Marguerite au profit de la commune de Cannes.

PJ : rapport de présentation

La commune de Cannes sollicite l'attribution d'une concession d'utilisation du DPM destinée à l'aménagement, l'exploitation, et l'entretien des ouvrages d'accostage de l'Île Sainte Marguerite à Cannes. Ces ouvrages ont actuellement une superficie de 1301,02 m² mais cette dernière sera portée à 1 438,68 m² après les travaux prévus par la commune. En conformité avec l'article R.2124-5 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), il a été procédé à une publicité préalable du 4 au 10 septembre 2020 dans « Les Petites Affiches » et le jeudi 10 septembre 2020 dans « Nice Matin ».

La demande, accompagnée d'un dossier comprenant tous les documents exigés par l'article R.2124-2 du CGPPP, a fait l'objet d'une instruction administrative, à l'issue de laquelle la direction départementale des territoires et de la mer a donné un avis favorable clôturant l'instruction administrative de ce dossier conformément aux dispositions de l'article R.2124-6 du CGPPP (cf rapport de présentation ci-joint).

En application de l'article R.2124-7 du CGPPP, la présente demande d'attribution d'une concession d'utilisation du DPM au profit de la ville de Cannes doit faire l'objet d'une enquête publique menée dans les formes prévues aux articles R.123-2 à R.123-27 du Code de l'environnement.

Compte tenu de ce qui précède, j'ai l'honneur de demander à votre tribunal de bien vouloir procéder à la désignation d'un commissaire-enquêteur afin de lancer au plus tôt l'enquête publique relative à ce dossier.

Pour le préfet,
Le Secrétaire Général
SG 4522

Philippe LOOS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

22/06/2021

N° E21000024 /06

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 16/06/2021, la lettre par laquelle le préfet des Alpes-Maritimes demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- *l'enquête publique relative à la procédure d'attribution d'une concession d'utilisation du domaine public maritime concernant les ouvrages d'accostage de l'île Sainte Marguerite au profit de la commune de Cannes ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Willy FIARD est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au préfet des Alpes-Maritimes, à la commune de Cannes et à Monsieur Willy FIARD.

Fait à Nice, le 22/06/2021

Pour expédition conforme

et le greffier en chef,

C. DE LOLOTTI



La Présidente,

Pascale Rousselle

Nice, le 22/06/2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NICE**

18 avenue des fleurs

CS 61039

06050 NICE Cedex 1

Téléphone : 04 89 97 86 00

Télécopie :

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

E21000024 / 06

Monsieur Willy FIARD
8, place Dominique Fighiera
Saint-Antoine de Ginestière
06200 NICE

Dossier n° : E21000024 / 06
(à rappeler dans toutes correspondances)

DECLARATION SUR L'HONNEUR

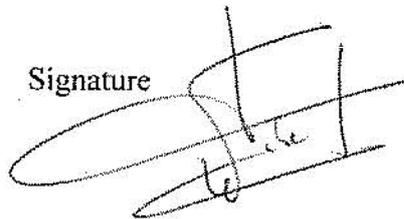
Enquête publique : enquête publique relative à la procédure d'attribution d'une concession d'utilisation du domaine public maritime concernant les ouvrages d'accostage de l'île Sainte Marguerite au profit de la commune de Cannes

Je soussigné, Monsieur Willy FIARD, Ingénieur en retraite, demeurant 8, place Dominique Fighiera Saint-Antoine de Ginestière, NICE (06200), désigné pour l'enquête publique susvisée, déclare sur l'honneur ne pas être intéressé à l'opération à titre personnel ou en raison de mes fonctions, notamment au sein de la collectivité, de l'organisme ou du service qui assure la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'oeuvre ou le contrôle de l'opération soumis à enquête au sens des dispositions de l'article L. 123-5 du code de l'environnement.

A NICE

Le 28 Juin 2021

Signature





**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
Service Maritime

Nice, le 11 AOÛT 2021

Réf. : AP n° 221 - 823

ARRÊTÉ

**Portant ouverture d'une enquête publique relative
à l'attribution de la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports
destinée à l'aménagement, l'exploitation et l'entretien
des ouvrages d'accostage de l'Île Sainte Marguerite
Au profit de la commune de Cannes**

Le préfet des Alpes-Maritimes
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 à L.123-18 et R.123-1 et suivants relatifs au champ d'application des enquêtes publiques;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), notamment les articles R.2124-1 à R.2124-12 concernant les concessions d'utilisation du domaine public maritime;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.121-23 à 24 et R.121-5 et 6 relatifs à la préservation des espaces remarquables ou caractéristiques;

Vu l'arrêté du 24 avril 2012 du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R. 123-11 du code de l'environnement;

Vu la délibération de la commune de Cannes sollicitant l'octroi d'une concession d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports destinée à l'aménagement, l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'accostage de l'Île Sainte Marguerite en date du 16 décembre 2019;

Vu l'avis conforme favorable du Commandant de la zone maritime de la Méditerranée du 19 janvier 2021 ;

Vu l'avis favorable du Préfet maritime de la Méditerranée en date du 5 janvier 2021 émis au titre des dispositions de l'article R.2124-4 du CGPPP et son avis conforme favorable émis au titre des dispositions de l'article R.2124-56;

Vu l'avis favorable de la commission nautique locale qui s'est tenue le 5 octobre 2020;

Vu l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 8 février 2021;

Vu l'avis de Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 22 février 2021 ;

Vu l'avis du Gestionnaire du site Natura 2000 « Baie et Cap d'Antibes-Iles de Lérins » en date du 24 mars 2021 ;

Vu l'avis de la direction départementale des finances publiques des Alpes-Maritimes du 2 février 2021 fixant le montant de la redevance domaniale de la concession d'utilisation du DPM;

Vu le courrier demandant la nomination d'un commissaire enquêteur à Madame la présidente du tribunal administratif de Nice en date du 15 juin 2021;

Vu la décision n° E21000024/06, en date du 22 juin 2021, de la présidente du tribunal administratif de Nice portant désignation d'un commissaire-enquêteur;

Considérant que le dossier établi par le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes peut, en l'état de la procédure, être soumis à enquête publique ;

Sur proposition de la sous-préfète de Grasse ;

ARRÊTE

Article 1er : Objet de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique préalablement à l'attribution de la concession d'utilisation du DPM en dehors des ports destinée à l'aménagement, l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'accostage de l'île Sainte Marguerite au profit de la commune de Cannes.

Article 2 : Désignation du commissaire-enquêteur

A été désigné en qualité de commissaire-enquêteur : Monsieur Willy FIARD, ingénieur en retraite.

Article 3 : Déroulement de l'enquête

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par monsieur le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public dans le lieu suivant :

- Capitainerie du Port Canto, 06400 Cannes – du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, Tél : 04 92 18 84 84 ; pendant une durée de 30 jours consécutifs, **du lundi 13 septembre 2021 au mardi 12 octobre 2021 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance, et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les observations, propositions, et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées par courrier au commissaire-enquêteur, à l'attention de la Direction Mer et Littoral, pôle juridique et manifestations maritimes à l'adresse suivante : Mairie de Cannes, CS 30140, 06414 Cannes cedex, mais également envoyées par messagerie à l'adresse suivante : ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête susvisé, et seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> dans les meilleurs délais.

Le dossier d'enquête ainsi que les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, à la Capitainerie du Port Canto, 06400 Cannes.

Pendant la durée de l'enquête :

- une version numérique du dossier de l'enquête sera consultable en permanence :

- sur le site internet de la Ville de Cannes <https://www.cannes.com/fr/mairie/concertations-et-enquetes-publiques.html>

- et sur celui de la préfecture des Alpes-Maritimes <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr>

- la commune de Cannes mettra à disposition du public, à la Capitainerie du Port Canto, 06400 Cannes – du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, un poste informatique permettant de consulter le dossier numérique.

En outre, les observations écrites et orales seront également reçues par monsieur le commissaire-enquêteur, Willy FIARD, qui se tiendra à la disposition du public :

- à la Capitainerie du Port Canto, le lundi 13 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le mercredi 29 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et le mardi 12 octobre 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Des renseignements complémentaires peuvent être sollicités auprès du responsable du projet : Mairie de Cannes, Direction Mer et Littoral, Pôle juridique et manifestations maritimes, Port Canto, Quai Croisette, – 06400 Cannes, Tél : 04.97.06.46.07.

Article 4 : Publicité de l'enquête

Un avis contenant les principales dispositions du présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en Mairie de Cannes, et éventuellement par tout autre procédé, **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. L'accomplissement de cette formalité incombe au maire de la ville de Cannes et devra être certifié par lui.

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, la commune de Cannes procédera à l'affichage du même avis à la Capitainerie du Port Canto, en Mairies Annexes, aux abords de la zone d'embarquement pour les Iles de Lérins et à proximité du ponton n°3 dénommé appontement Saint Anne. Ces affiches devront être visibles et lisibles de la, ou s'il y a lieu, des voies publiques et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement du 24 avril 2012.

Cet avis d'enquête sera en outre, par les soins du préfet des Alpes-Maritimes, publié en caractères apparents dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département des Alpes-Maritimes, **quinze jours** au moins avant le début de l'enquête et rappelé à l'identique dans les **huit premiers jours** de celle-ci.

L'avis d'enquête sera également publié sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (Les services de l'État dans les Alpes-Maritimes – Publications – Enquête publique) et sur le site internet de la commune de Cannes : <https://www.cannes.com/fr/mairie/concertations-et-enquetes-publiques.html> .

Article 5 : Clôture de registre d'enquête

Pour être recevables, les observations et propositions du public formulées par courriers postaux, par lettres déposées sur les lieux d'enquête, sur les registres papiers et les courriers électroniques devront parvenir au commissaire-enquêteur avant la clôture de l'enquête fixée au mardi 12 octobre 2021 à 17h00.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera mis à la disposition de monsieur le commissaire-enquêteur et clos par ses soins.

A partir de la réception du registre et des documents annexés, monsieur le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le service instructeur du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Ce service, et le cas échéant, le pétitionnaire disposeront d'un délai de quinze jours pour produire leurs observations éventuelles.

À l'issue de cette procédure, monsieur le commissaire-enquêteur transmettra au Préfet des Alpes-Maritimes le dossier déposé au siège de l'enquête accompagné du registre, de ses pièces annexées avec le rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport sera établi par monsieur le commissaire-enquêteur dans un délai de **trente jours** à compter de la fin de l'enquête conformément aux dispositions de l'article R. 123-19 du code de l'environnement. Il relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies.

Les conclusions motivées seront consignées dans une présentation séparée, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Monsieur le commissaire-enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à la présidente du tribunal administratif de Nice.

Article 6 : Rapport et conclusions d'enquête

Copie du rapport et des conclusions de monsieur le commissaire-enquêteur sera adressée, dès leur réception, par le Préfet des Alpes-Maritimes, au service instructeur du projet.

Copie du rapport et des conclusions sera également adressée à la commune de Cannes qui la mettra à disposition du public à la Mairie de Cannes, Direction Mer et Littoral, pôle juridique et manifestations maritimes, Port Canto, Quai Croisette, 06400 Cannes, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également publiée sur le site internet de la commune de Cannes : <https://www.cannes.com/fr/mairie/concertations-et-enquetes-publiques.html>. Copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (Les services de l'État dans les Alpes-Maritimes – Publications – Enquête publique).

Article 7 : Décision prise à l'issue de l'enquête

À l'issue de l'enquête, le Préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté portant sur :

– l'attribution de la concession d'utilisation du DPM en dehors des ports portant sur l'aménagement, l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'accostage de l'île Sainte Marguerite au profit de la commune de Cannes.

Article 8 : Service instructeur du projet

Le service instructeur du projet est la direction départementale des territoires et de la mer – service maritime – pôle domaine public et milieux maritimes, 147 Boulevard du Mercantour, 06286 NICE CEDEX 3 (Tél. 04.93.72.73.03).

Article 9 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, monsieur le maire de Cannes, le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes, le commissaire-enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à la présidente du tribunal administratif de Nice.

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes.

Fait à Nice, le 11 AOUT 2021

Le Préfet des Alpes-Maritimes


Pour le préfet,
Le Secrétaire Général
SG 4522
Philippe LOOS

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

~~Expropriation~~

relatif à : la procédure d'attribution d'une concession d'utilisation du domaine public maritime concernant les ouvrages d'accostage de l'île Sainte Marguerite au profit de la commune de Cannes.

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative à :

la procédure d'attribution d'une concession d'utilisation du domaine public maritime concernant les ouvrages d'accostage de l'île Sainte Marguerite au profit de la ville de Cannes

En exécution de l'arrêté du 11 Août 2021 référencé AP n° 2021-823 de Monsieur le préfet des Alpes Maritimes.

je, soussigné(e), Monsieur Willy FIARD Commissaire enquêteur ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 16 feuillets, et 24 pages plus couverture pour recevoir pendant une durée de :

30 (Trente) jours, du 13 Septembre 2021 au 12 Octobre 2021 17^h00

les Lundi 13 Septembre 2021 de 9^h00 à 12^h00 et de 14^h00 à 17^h00

Mercredi 29 Septembre 2021 de 9^h00 à 12^h00 et de 14^h00 à 17^h00

Mardi 12 Octobre 2021 de 9^h00 à 12^h00 et de 14^h00 à 17^h00

les observations du public.

A Cannes,

le 13 Septembre 2021

signature



Première journée :

le 13 Septembre 2021 de 9^h00 à 12^h00 et de 14^h00 à 17^h00

1 - Observations de M⁽¹⁾

Première Permanence RAS. jusqu'à la seconde
Seconde Permanence le 29 Septembre 2021 de 9^h à 12^h et 14^h à 17^h
Pierre DAGONNOT, 44 LA CROISSETTE, 06400
Cannes, Téléphone 04 93 38 62 04 PIERRE DAGONNOT
O ORANGE ER

Excellent projet. BRAVO. Excellent projet avec
très favorable. Deux Nagnant

Fin seconde permanence

GUITTON J-Paul 8 Rue Esprit Violet Camus

Il est souhaitable que la Ville de Camus, se
vot confier la gestion des pontons et autres
accostage sur son domaine public.
La redevance, et la comptise de la ville seraient
un about éconicible.

Camus le 11/10/2021



CE PROJET EST EXCELLENT et NOUS
EN SOMMES TRÈS FAVORABLES

VIGVIER J-LUC et SUZANNE

LA BOCCA

11 OCTOBRE 2021



Amiel Daniel: Avenue St Rosalie de Bocca.

Projet très bon il faut récupérer les pontons
pour un meilleur entretien. V. Camus



11/10/2021

Que la Ville de Camus récupère la gestion et surtout
l'entretien des pontons (comme celui de la Darse à la Bocca)
est une excellente chose.

Avec très favorable

11/10/2021

Eveline Fontaine 25, Av. F. Tonner la Bocca

Evely Fontaine

Jocoy Steffone ; Projet tres interessant, si la ville peut recouper ces pontons
ce ne sera que pour le mieux. Ce sera un atout de plus pour la beauté des
iles.



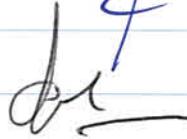
11/10/2021

Projet Excellent .
Favorable

MACEARIO - VIGARR


11/10/2021

MARTIN Martine
Très bon projet.



11/10/2021

M^{re} MORAIS Nicole
CANNES.



11/10/2021

Michel MARTIN

Président du plaisance du Port Canton Ycpc

Très bon projet 

11/10/2021

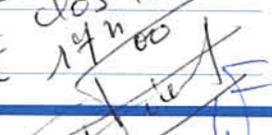
Le 12 Octobre 2021 Dernière permanence -

Pour le renouvellement de la concession, et
l'entretien des pontons des Iles St Marguerite.

12 - octobre 2021 Nicole Boissy

M^{me} PAULA MARTINS DE OLIVEIRA




Registre
à
14ⁿ 00
dos 12.10.2021


Le 12 Octobre 2021 à 14 heures 00,

Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e), M FIARD Willy Commissaire enquêteur

déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 30 jours consécutifs,

du 13 Septembre 2021 au 12 Octobre 2021

de 9 heures 00 à 12 heures 00

et de 14 heures 00 à 14 heures 00

Les observations ont été consignées au registre par 12 personnes (pages nos 1 à 3).

En outre, j'ai reçu _____ lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. - Lettre en date du 5 Septembre 2021 de Madame TOSAN Gisèle

2. - Lettre en date du _____ de M. _____

3. - Lettre en date du _____ de M. _____

4. - Lettre en date du _____ de M. _____

5. - Lettre en date du _____ de M. _____

signature



Madame TOSAN Gisèle
 "Leu Mistraou"
 14, avenue Tristan Bernard
 06400 - CANNES

T. 06.70.63.78.01.

OBJET: Concertation
 Publique

102 Suivi Enquete Publique port

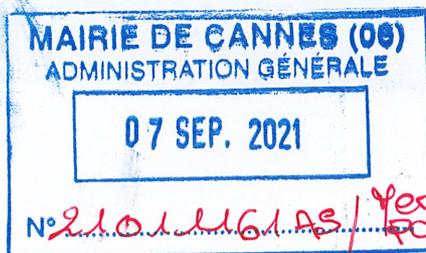
Pilote IQUINARD	Copies pour information ▶ AP MARTINS ▶ MONTANGUA ▶
Copies Services associés ▶ <input type="checkbox"/>	▶
▶ <input type="checkbox"/>	▶
▶ <input type="checkbox"/>	▶
▶ appasde <input type="checkbox"/>	▶
▶ <input type="checkbox"/>	▶

Madame, Monsieur,

Sur le visé d'une affichette plus
 sur la devanture de la Mairie de Cannes

principale, je voudrais participer à la Concertation

Publique en ce qui concerne votre projet d'attribution
 de la concession d'utilisation du Domaine Public
 au profit de la Commune de Cannes:



AVIS FAVORABLE.

Verillez creie en ma plus haute



TOSAN

Pièce jointe C2
 TA n° E21000024/06

Mairie de Cannes
 Direction Mer et Littoral
 Pôle Juridique et manifes-
 -tations maritimes
 PORT CANTO
 Quai Creisette
 06400 - CANNES

Le 05 septembre 2021

Confirmation Réception de courriers et courriels

Préfecture

SCANU Emilie - DDTM 06/SM/PDPMM

13/10/21 09:24

Re: [INTERNET] Re: Tr: Re: Ouvrages d'accostage Ile Sainte Marguerite

à : Fiard Willy

cc : LARODIE Danielle - DDTM 06/SM/GCDM, FREDEFON Arnaud (Chef de service) - DDTM 06/SM

Bonjour Monsieur Fiard,
nous n'avons reçu aucune observation sur la boîte ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr .
Bonne journée
Mes courtoises salutations

Emilie Scanu
Gestionnaire du domaine public maritime
DDTM06/service maritime/Groupe de coordination
Domanialité Milieux
Tél : 04 93 72 72 48

Le 12/10/2021 à 10:52, > fiard.willy (par Internet) a écrit :

Bonjour Madame SCANU
L'enquête se termine cet après midi aussi avez vous reçu en Préfecture des observations sur le projet afin de me permettre de rédiger le PV de synthèse.
Pour votre information, une dizaine d'observations ont été portées au registre toutes favorables et plutôt très favorables.
A vous lire.
Salutations
Willy FIARD

Mairie de Cannes

KOEVA Stela

14/10/21 13:51

TR: [INTERNET] RE: concession d'utilisation du DPM l'île Sainte-Marguerite - enquête publique

à : fiard.willy@orange.fr

cc : ALBERTI Annabelle, QUARTA Lea

Bonjour Monsieur Fiard,

Comme convenu, je vous confirme qu'à ce jour la Mairie de Cannes a reçu un seul courrier dans le cadre de l'enquête publique relative aux pontons de l'île Sainte-Marguerite, celui de Madame Gisèle Tosan en date du 5 septembre 2021.

Par ailleurs, j'ai bien noté que vous avez obtenu de Mme Scanu les copies des publicités parues dans la presse.

Je ne manquerai pas de vous adresser le certificat d'affichage définitif, dès que possible.

Bien cordialement,

Stela KOEVA



MAIRIE DE CANNES
Direction Mer et Littoral
04 97 06 45 06

Soyez Eco-citoyen ! N'imprimez ce mail que si cela est
strictement nécessaire.

DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

VILLE DE CANNES

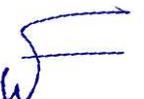
ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la procédure d'attribution d'une

**CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE
PUBLIC MARITIME CONCERNANT LES OUVRAGES
D'ACCOSTAGE DE L'ILE SAINTE MARGUERITE
AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CANNES**

**PROCES VERBAL
DE
SYNTHESE**

OBSERVATIONS D'ENQUETE



Sommaire

	page
1 Incidents relevés au cours de l'enquête	3
2 Climat de l'enquête	3
3 Clôture de l'enquête et modalité de transfert des dossiers et registres	3
4 Relation comptable des observations	3
5 Observations et questionnement	4
5.1 Observations formulées lors de la visite du site	4
5.2 Observations écrites	4
5.2.1 Registre d'enquête en Mairie de Cannes	4
5.2.2 Courrier reçu en Mairie de Cannes	5
5.2.3 Courriels reçus sur la messagerie Internet de la Préfecture	5
5.3 Observations orales	5
6 SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS	5

Pièces jointes

- C1 PJ Registre
- C2 PJ Courrier reçu en Mairie
- C3 PJ Justificatifs - Réception des courriers et courriels



L'enquête publique relative à la procédure d'attribution d'une concession d'utilisation du domaine public maritime concernant les ouvrages d'accostage de l'île Sainte Marguerite au profit de la commune de Cannes s'est déroulée pendant une durée de trente jours consécutifs du lundi 13 Septembre 2021 au vendredi 12 Octobre 2021 inclus aux jours et heures d'ouverture au public :

- En la Capitainerie du Port Pierre Canto boulevard de la croisette, 06400 Cannes du lundi au vendredi de 9h 00 à 12h 00 et de 14h 00 à 17h 00.

Les permanences assurées par le Commissaire enquêteur, Monsieur Willy FIARD, désigné par le Tribunal Administratif de Nice ont eu lieu :

- Le lundi 13 Septembre 2021 de 9h 00 à 12h 00 et de 14h 00 à 17h 00,
- Le Mercredi 29 Septembre 2021 de 9h 00 à 12h 00 et de 14h 00 à 17h 00,
- Le Mardi 12 Octobre 2021 de 9h 00 à 12h 00 et de 14h 00 à 17h 00.

1 Incidents relevés au cours de l'enquête

Aucun incident n'est venu troubler le bon déroulement de l'enquête.

2 Climat de l'enquête

L'enquête s'est déroulée dans un climat extrêmement serein.

3 Clôture de l'enquête et modalité de transfert des dossiers et registres

L'enquête s'est terminée par la clôture du registre le 12 Octobre 2021 à 17h 00 avec visa du Commissaire enquêteur porté sur le registre tenu en Capitainerie.

A la fin de l'enquête, le Commissaire enquêteur a pris possession de la totalité des pièces, dossier d'enquête publique, pièces écrites, registre, courriers reçus en Mairie et toute pièce y afférant afin de rédiger ses rapports dont le présent « Procès verbal de synthèse » des observations d'enquête.

A noter que le Commissaire enquêteur, a quitté effectivement la Capitainerie peu après la fin de la permanence afin de s'assurer qu'aucune personne ne soit venue consulter ni le dossier et ni le registre pendant sa clôture.

4 Relation comptable des observations

L'enquête a peu mobilisé le public et seules trois visites ont eu lieu lors des permanences.

- La consultation du dossier a donné lieu à :
 - Douze (12) personnes ont porté des mentions écrites. sur le registre, *Pièce jointe n° C1*
- La consultation du dossier a donné lieu à un seul document reçu en Mairie par courrier, *Pièce jointe n° C2*
- La consultation du dossier mis en ligne sur le site Internet de la ville de Cannes et de la Préfecture des Alpes Maritimes n'a donné lieu à aucun commentaire, justificatifs joints, *Pièce jointe n° C3*
- La consultation du dossier n'a donné lieu à aucune observation orale pendant les permanences.

Afin de préparer sa participation, le Commissaire enquêteur avait pris auparavant connaissance de l'intégralité du dossier.

Une réunion s'est tenue en Préfecture des Alpes maritimes le vendredi 30 Juillet 2021 lors de laquelle les dates d'enquête ont été arrêtées et le dossier commenté.

Le Commissaire enquêteur a visité avec les représentants de la Mairie le vendredi 27 Août 2021 les sites d'accostage objet de la demande de concession.

Aucune observation n'a été formulée tant lors de la lecture préliminaire du dossier que lors de la réunion préparatoire et de la visite.

5 Observations et questionnement

5.1 Observations formulées lors de la visite du site

Sans objet, aucune observation n'a été formulée.

Toutefois lors de la visite le Commissaire enquêteur a constaté la vétusté générale des ouvrages d'accostage en outre peu accessibles aux handicapés et pour certains leur dangerosité.

5.2 Observations écrites

Voici un résumé des observations formulées par le public:

5.2.1 Registre d'enquête en Mairie de Cannes, capitainerie

Pièce jointe C1

Le 29 Septembre 2021

Monsieur P. DAGONNOT

- Excellent projet, avis très favorable.

Le 11 Octobre 2021

Monsieur JP. GUITTON

- Souhaite voir confier la gestion des ouvrages d'accostage à la Ville de Cannes,
- Atout considérable.

Monsieur et Madame JL. VIGUIER

- Excellent projet, avis très favorables.

Monsieur D. APRIL

- Très bon projet,
- La concession des ouvrages donnée à la Ville de Cannes permettra un meilleur entretien.

Madame E. FONTAINE

- Avis très favorable,
- Excellente chose pour la gestion et l'entretien des ouvrages par la ville de Cannes.

Monsieur S. DUCLOY

- Projet très intéressant,
- La concession des ouvrages à la Ville de Cannes sera pour le mieux,
- Atout supplémentaire pour la beauté des îles.

Monsieur MACCARIO

- Excellent projet, avis favorable.

Madame M. MARTIN

- Très bon projet.

Madame N. MORAIS

- Simple visa, aucun avis inscrit sur le registre.

Monsieur M. MARTIN

- Très bon projet.

Le 12 Octobre 2021

Madame M. BOISSY

- Simple visa, rappelle l'objet de l'enquête, renouvellement de la concession avec en corollaire l'entretien des ouvrages d'accostage

Madame P. MARTINS DE OLIVERA

- Simple visa, aucun avis inscrit sur le registre.

5.2.2 Courrier reçu en Mairie de Cannes

Le 5 Septembre 2021, date antérieure à la date d'ouverture de l'enquête mais courrier pris en compte,

Madame Gisèle TOSAN

Pièce jointe C2

- Avis favorable sans en préciser les motivations.

5.2.3 Courriels reçus sur la messagerie Internet de la Préfecture

Sans objet, aucun courriel n'a été reçu en préfecture.

5.3 Observations orales

Sans objet, le Commissaire enquêteur n'a reçu aucune observation orale.

6 SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Les commentaires du public se résument à quelques points essentiels :

- Bon projet,
- Avis favorable,
- Attribution de concession à la Ville de Cannes
- Projet visant à améliorer la qualité d'entretien des ouvrages
- La beauté de l'île.

En conséquence de quoi ces observations ne demandent pas de précisions de la part du Maître d'Ouvrage. Le rapport d'enquête pourra être établi sur le contenu du dossier celui-ci étant suffisamment complet et détaillé.

Le Commissaire enquêteur les développera dans le rapport d'enquête.

Fait à Nice le vendredi 15 Octobre 2021

Willy FIARD
Commissaire enquêteur

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'W. Fiard', is written over a faint rectangular stamp or grid.

Préfecture

SCANU Emilie - DDTM 06/SM/PDPMM

15/10/21 15:52

Re: [INTERNET] Concession d'utilisation du DPM l'île Sainte-Marguerite

à : Fiard Willy

cc : FREDEFON Arnaud (Chef de service) - DDTM 06/SM, LAROUDIE Danielle - DDTM 06/SM/GCDM

Bonjour Monsieur Fiard,
j'ai accusé bonne réception du rapport de synthèse et des 3 pièces jointes, je prends bonne note que vous n'attendez pas de réponse de notre part.
Je vous laisse le soin de le communiquer à la commune et d'échanger si nécessaire avec eux.
Je serais en congés le vendredi 22 octobre (après-midi) , je vous remercie donc de bien vouloir prendre contact avec le secrétariat pour la remise du rapport et de l'envoyer également en version numérique sur ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr .
Bonne fin d'après-midi
Mes courtoises salutations

Emilie Scanu
Gestionnaire du domaine public maritime
DDTM06/service maritime/Groupe de coordination
Domianialité Milieux
Tél : 04 93 72 72 48

Le 15/10/2021 à 11:26, > fiard.willy (par Internet) a écrit :

Bonjour Madame SCANU

Vous trouverez ci joint le rapport de synthèse et ses pièces jointes relative à la demande de concession objet de l'enquête.

Pour la bonne forme veuillez me confirmer la bonne réception des documents.

Sincères salutations

Willy FIARD

Ville de Cannes

Fiard Willy

18/10/21 11:06

Fwd: Ouvrages d'accostage ile Sainte Marguerite

à : stela.koeva@ville-cannes.fr

Bonjour Madame KOEVA

En l'absence de Madame QUARTA, veuillez trouver ci joint copie du courriel de transmission du PV de synthèse.

Salutations

Willy FIARD

envoyé : 17 octobre 2021 à 09:21
de : Fiard Willy <fiard.willy@orange.fr>
à : QUARTA Lea <Lea.QUARTA@ville-cannes.fr>
objet : Ouvrages d'accostage ile Sainte Marguerite

Bonjour Madame QUARTA

Vous trouverez ci joint le rapport de synthèse et ses pièces jointes relatifs à la demande de concession objet de l'enquête.

Pour la bonne forme veuillez me confirmer la bonne réception des documents.

Ce procès verbal doit être faire l'objet de vos observations dans un délai de 15 jours, comme vous pourrez le constater il ne demande pas de commentaires particuliers, le dossier d'enquête étant très complet, aussi dès que possible veuillez me le confirmer ce qui me permettra de finaliser mon rapport très rapidement.

Sincères salutations

Willy FIARD

Pièces jointes (4)

KOEVA Stela

18/10/21 11:27

Lu : Ouvrages d'accostage ile Sainte Marguerite

à : Fiard Willy

Votre message

À : KOEVA Stela

Sujet : Fwd: Ouvrages d'accostage ile Sainte Marguerite

Envoyé : lundi 18 octobre 2021 11:06:30 (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

a été lu le lundi 18 octobre 2021 11:26:56 (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris.

Pièce jointe (1)

Non observations sur le PV de synthèse

Fiard Willy

21/10/21 10:12

RE: Ouvrages d'accostage ile Sainte Marguerite

à : KOEVA Stela

Bonjour Madame KOEVA

Je prends bonne note de la non observations sur le PV de synthèse ce qui me permet de terminer mon rapport.

Salutations

Willy FIARD

envoyé : 21 octobre 2021 à 09:08

de : KOEVA Stela <Stela.KOEVA@ville-cannes.fr>

à : Fiard Willy <fiard.willy@orange.fr>

cc : ALBERTI Annabelle <Annabelle.ALBERTI@ville-cannes.fr>, QUARTA Lea <Lea.QUARTA@ville-cannes.fr>

objet : RE: Ouvrages d'accostage ile Sainte Marguerite

Bonjour Monsieur Fiard,

Je vous confirme que nous n'avons pas d'observations sur le PV de synthèse.

Bien cordialement,

Stela KOEVA



MAIRIE DE CANNES

Direction Mer et Littoral

04 97 06 45 06

Soyez Eco-citoyen ! N'imprimez ce mail que si cela est strictement nécessaire.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

**Le Maire de la Ville de Cannes,
Président de l’Agglomération Cannes Pays de Lérins,
Vice-Président du Conseil départemental,**

CERTIFIE

Que l’avis d’enquête publique et l’arrêté préfectoral n°2021-823 du 11 août 2021 portant ouverture d’une enquête publique relative à l’attribution de la concession d’utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports destinée à l’aménagement, l’exploitation et l’entretien des ouvrages d’accostage de l’Ile Sainte-Marguerite au profit de la commune de Cannes, ont été affichés du 25 août 2021 au 12 octobre 2021 inclus, en mairie principale, à l’hôtel de Ville annexe de La Ferrage et en mairies annexes Bocca et Ranguin ;

Et que l’avis d’enquête publique a été affiché du 25 août 2021 au 12 octobre 2021 inclus, à la Capitainerie du port Canto, aux abords de la zone d’embarquement du Vieux-Port, et à proximité du ponton n°3 dénommé « Saint-Anne » de l’Ile Sainte-Marguerite.

Cannes, le **18 OCT. 2021**

Pour le Maire,
L’Adjointe déléguée,



Odile GOUNY-DOZOL



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Attribution de la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports destinée à l'aménagement, l'exploitation et à l'entretien des ouvrages d'accostage de l'île Sainte Marguerite Au profit de la commune de Cannes

En exécution de l'arrêté préfectoral du **11 août 2021**, une enquête publique, relative à l'attribution de la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime au profit de la commune de Cannes aura lieu :

du lundi 13 septembre 2021 au mardi 12 octobre 2021 inclus

dans le lieu suivant : **Capitainerie du Port Canto, 06400 Cannes, Tél :04 92 18 84 84**

En conséquence, pendant le délai ci-dessus, les pièces du dossier ainsi que les registres à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par monsieur le commissaire-enquêteur, seront déposés à l'adresse sus-citée où les intéressés pourront les consulter : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les observations, propositions, et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées par courrier au commissaire-enquêteur, à l'attention de la Direction Mer et Littoral, pôle juridique et manifestations maritimes à l'adresse suivante : Mairie de Cannes, CS 30140, 06414 Cannes cedex, mais également envoyées par messagerie à l'adresse suivante : ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr, et devront être reçues au plus tard le **mardi 12 octobre 2021** à 17h00. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête susvisé, et seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> dans les meilleurs délais.

Le dossier d'enquête ainsi que les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la Capitainerie du Port Canto, 06400 Cannes.

Pendant la durée de l'enquête :

– une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur le site internet de la préfecture <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (Services de l'État dans les Alpes-Maritimes – Publications – Enquête publique) et sur celui de la commune <https://www.cannes.com/fr/mairie/concertations-et-enquetes-publiques.html> .

– la Capitainerie du Port Canto mettra à disposition du public, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, un poste informatique permettant de consulter le dossier numérique.

Par décision N° E21000024/06 du 22 juin 2021, la présidente du tribunal administratif de Nice a désigné en qualité de commissaire-enquêteur : Monsieur Willy FIARD, ingénieur en retraite.

Monsieur le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants :

- à la **Capitainerie du Port Canto, 06400 Cannes le lundi 13 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le mercredi 29 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le mardi 12 octobre 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.**

Des renseignements complémentaires peuvent être sollicités auprès du responsable du projet : Mairie de Cannes, Direction Mer et Littoral, pôle juridique et manifestations maritimes, Port Canto, Quai Croisette, 06400 Cannes ; tél : 04 97 06 46 07, qui publiera l'avis d'enquête sur le site internet suivant : <https://www.cannes.com/fr/mairie/concertations-et-enquetes-publiques.html> .

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera mis à la disposition de monsieur le commissaire-enquêteur et clos par lui. Dès réception du registre et des documents annexés, monsieur le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le service instructeur du projet (direction départementale des territoires et de la mer, service maritime) et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Monsieur le commissaire-enquêteur adressera l'ensemble des pièces, accompagné de ses conclusions motivées dans un délai de trente jours, à compter de la date de la clôture de l'enquête, au préfet des Alpes-Maritimes – direction départementale des territoires et de la mer – service maritime. La copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (Services de l'État dans les Alpes-Maritimes – Publications – Enquête publique).

Une copie du rapport d'enquête et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera transmise à la Mairie de Cannes, Direction Mer et Littoral, Pôle juridique et manifestations maritimes; Port Canto, Quai Croisette, 06400 Cannes, où toute personne physique ou morale, concernée, pourra en prendre connaissance et demander communication, à ses frais, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture. Elle sera également publiée sur le site internet de la ville de Cannes : <https://www.cannes.com/fr/mairie/concertations-et-enquetes-publiques.html> .

Monsieur le commissaire-enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à madame la présidente du tribunal administratif de Nice.

Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Nice le 26/08/2021

Légales

AVIS D'ENQUÊTES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Atribution de la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports destinée à l'aménagement, l'exploitation et à l'entretien des ouvrages d'accostage de l'île Sainte Marguerite.

Au profit de la commune de Cannes. En exécution de l'arrêté préfectoral du 11 août 2021, une enquête publique, relative à l'attribution de la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime au profit de la commune de Cannes aura lieu :

du lundi 13 septembre 2021 au mardi 12 octobre 2021 inclus dans le lieu suivant : Capitainerie du Port Canto, 06400 Cannes, Tél : 04 92 18 84 84

En conséquence, pendant le délai ci-dessus, les pièces du dossier ainsi que les registres à feuilletés non-mobilisés, cotés et paraphés par monsieur le commissaire-enquêteur, seront déposés à l'adresse sus-citée où les intéressés pourront se consulter : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Les observations, propositions, et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées par courrier au commissaire-enquêteur, à l'attention de la Direction Mer et Littoral, pôle juridique et manifestations maritimes à l'adresse suivante : Mairie de Cannes, CS 20140, 06414 Cannes cedex, mais également envoyées par message à l'adresse suivante : dttm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr et devront être reçues au plus tard le mardi 12 octobre 2021 à 17 heures. Elles seront jointes à la disposition du public au siège de l'enquête susvisé, et seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> dans les meilleurs délais.

Le dossier d'enquête ainsi que les observations du public sont consultables et communicables aux fins de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la Capitainerie du Port Canto, 06400 Cannes.

Pendant la durée de l'enquête :
- une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur le site internet de la préfecture <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes - Publications - Enquête publique) et sur celui de la commune <https://www.cannes.com/fr/mairie/conceratations-et-enquetes-publiques.html>.

La Capitainerie du Port Canto mettra à disposition du public, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, un poste informatique permettant de consulter le dossier numérique.

Par décision N°E2100024/06 du 22 juin 2021, la présidente du tribunal administratif de Nice a désigné en qualité de commissaire-enquêteur : Monsieur Willy FIARD, ingénieur en retraite.

Monsieur le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants :

- à la Capitainerie du Port Canto, 06400 Cannes le lundi 13 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le mercredi 29 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le mardi 12 octobre 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Des renseignements complémentaires peuvent être sollicités auprès du responsable du projet : Mairie de Cannes, Direction Mer et Littoral, pôle juridique et manifestations maritimes, Port Canto, Quai Croisette, 06400 Cannes ; tél : 04 92 06 46 07, ou publiera l'avis d'enquête sur le site internet suivant : <https://www.cannes.com/fr/mairie/conceratations-et-enquetes-publiques.html>.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera mis à la disposition de monsieur le commissaire-enquêteur et des par lui. Dès réception du registre et des documents annexes, monsieur le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le service instructeur du projet (direction départementale des territoires et de la mer, services maritime) et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Monsieur le commissaire-enquêteur adressera l'ensemble des pièces, accompagné de ses conclusions motivées dans un délai de trente jours, à compter de la date de la clôture de l'enquête, au préfet des Alpes-Maritimes - direction départementale des territoires et de la mer - services maritimes. La copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes - Publications - Enquête publique).

Une copie du rapport d'enquête et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera transmise à la Mairie de Cannes, Direction Mer et Littoral, Pôle juridique et manifestations maritimes, Port Canto, Quai Croisette, 06400 Cannes, ou toute personne physique ou morale, concernée, pourra en prendre connaissance et demander communication à ses frais, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture. Elle sera également publiée sur le site internet de la ville de Cannes : <https://www.cannes.com/fr/mairie/conceratations-et-enquetes-publiques.html>.

Monsieur le commissaire-enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à madame la présidente du tribunal administratif de Nice.

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI MACKMARIS
Forme juridique : société civile immobilière
Siège social : Apt N°1070 (lot n°50 Résidence « SILVAMARIS », Quartier du Cap Roux, lieu dit « La Mer d'Eze », EZE 06360

Objet : L'acquisition, administration, gestion & exploitation d'immeubles, la réalisation de travaux de construction, amélioration, agencement & rénovation d'immeubles, la mise à disposition gratuit d'immeubles sociaux au profit des associés, l'emprunt en vue de l'acquisition d'immeubles, et toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

Capital social : 1 520 000,00 € divisé en 15200 parts sociales de 100 Euros
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Gérance : Monsieur Kélan James LOUGHNANE demeurant CHELTENHAM G.L51 3AL (ROYAUME-UNI), 15 Bournside Road

Clauses agrément des cessions de parts : Toutes opérations ayant pour but ou pour conséquence le transfert d'un droit de propriété sur une ou plusieurs parts sociales entre toutes personnes physiques ou morales sont soumises à l'agrément de la société, sauf en ce qui concerne le conjoint et les héritiers ayant la qualité d'ascendant ou de descendant d'un associé décédé. L'agrément est la compétence de la collectivité des associés se prononçant à l'unanimité.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE.

AVIS

SCI LOVELY
En liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : 8, avenue Notre-Dame 06000 Nice
RCS de Nice 881 120 3

L'assemblée générale extraordinaire du 16/08/2021 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 16/03/2021. Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nice.

Girard.

Conformément à l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication (NORM MOC21327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2021 au tarif de base de 4,07 € HT pour les Alpes-Maritimes.

Annonces

www.immo.nicematin.com - www.auto.nicematin.com - www.emploi.nicematin.com

Particuliers
passer votre annonce
et payer par
04.93.18.70.00

Immobilier Alpes-Maritimes

VENTE 2 PIECES

NICE OUEST...

QUARTIER ST AUGUSTIN.
2 PIECES SON2,
cuisine équipée neuve,
excellent état, énergie NC.
170.000€.
PARTICULIER Tél. 06.60.19.91.37.

VENTE RESIDENCE
AVEC SERVICES

TOUS SECTEURS

NICE CIMIEZ,
vendu appartement standing,
2 pièces 55 m2,
plus terrasse 23m2,
dans parc arboré et fleurie.
PARTICULIER Tél : 07.52.67.48.48

NICE CIMIEZ,
vendu appartement standing,
2 pièces 55 m2,
plus terrasse 23m2,
dans parc arboré et fleurie.
PARTICULIER Tél : 07.52.67.48.48

VENTE VILLAS

NICE, COLLINES NICOISES, ARRIERE-PAYS

PROCHE CENTRE : grande maison familiale,
2 grands appartements (+120m2)
+ petit F2, terrain 2300m2, garage, parkings,
superbe vue mer, calor, alcu, absolu,
590.000€. Classe énergie D.
PARTICULIER 06.78.95.82.73.

VENTE MAISONS DE
VILLAGE, VILLE

TOUS SECTEURS

ARRIERE PAYS 75km de Nice, 3 HABITATIONS à vendre en un seul lot comprenant 1 maison habitable environ 80m2, 1 maison habitable environ 80m2 + remise 70m2, 1 chalet de 35m2 sur terrain 1.500m2, énergie NC. Prix 246.300€. PARTICULIER Tél. 06.22.50.43.08. ou 04.92.02.87.25.

VENTE VIAGERS

TOUS SECTEURS

LE CANNET COLLINES :
T3 de 73,92m2,
garage, terrasses,
occupé 81 ans (D),
bouquet 100.000€ HAI
+ rente 1.050 €/mois, classe énergie F.
VIAGER ETUDE LODEL
04 93 60 75 24 - www.etudelodel.com

LOCATION MEUBLES

TOUS SECTEURS

CROS DE CAGNES 100m plage,
secteur semi piétons, très beau F4,
2 SdB, équipement haut de gamme,
terrasse, garage. Loyer 1.600 €. Références exigées.
PARTICULIER. Tél: 06.15.67.76.83

Immobilier Var

LOCATION DEMANDES
APPARTEMENTS

TOUS SECTEURS
RETRAITÉE cherche location
T2 vide, même en l'état,
loyer modéré 500€.
Secteur Toulon ou environs.
PARTICULIER de préférence à particulier. Tél: 06.63.58.20.33

Autos

OCCASIONS (achat)
ACHAT IMMEDIAT
Tous véhicules récents.
CANNES AUTO PARK 237 Avenue Francis Terrier 06400 CANNES.
Tél. 04 93 48 61 49 / 06 25 27 00 99
www.cannesauto.com

Recherche
ANCIENNES VOITURES
à rénover, avant 1995,
sportive ou cabriolet.
Faire offre.
PARTICULIER Tél:06.69.26.85.32.

PARTICULIER
cherche auto - de 20 ans.
faible kilométrage
très bon état d'origine.
Faire offre.
Tél. 06.64.34.28.72.

AUTO SURE 06
achète immédiatement tous véhicules,
même sans contrôle technique ou en panne, de 200 € à 50.000 €. Achat 7/7, service carte prise, enregistrément session... 57, Bd Saint Roch 06300 Nice. Demander Félix au 06.65.18.05.41.

SPORT ET PRESTIGE
ROLLS blanche cabriolet,
1979, 50 000 kms,
superbe.
Prix: 85000€.
Photos sur demande.
PARTICULIER. Tél : 06.07.93.16.15

Nautisme

LOCATIONS PLACES DE PORT
CANNES MARINA (Mendoliau)
Ileu place de port 7mX 2,50m, emplacement N° 20 bassin B ponton 4, proche parking, libre de suite
Loyer: 240 €/mois charges comprises.
PARTICULIER. Tél: 07.68.50.79.27

Animaux

CHIENS
Vends
2 adorables chiots York petites tailles, mâle et femelle, 1.400€ et 1.500€ (mère 250.268.7230.865.87).
Tous 2 vaccinés, vermifugés,
livrés gratuitement à votre domicile.
Tél 06.78.46.38.00
(Siret 318.537.576.00078)

radio émotion
l'émotion pure Côte d'Azur

LE BONHEUR
ÇA SE PARTAGE !

105,3 FM
NICE ANTIBES CANNES

100,5 FM
MONACO MENTON

radioemotion.fr

Art, Antiquité, Brocante

COLLECTION
PHILATÉLIE, NUMISMATIQUE
COLLECTEUR achète au plus haut cours, paiement comptant, collection timbres France/Colonies. Même stock important. Me déplace rapidement dans le 0683.
PARTICULIER. Tél : 06.15.73.37.81

TABLEAUX, ESTAMPES
ACHETE TABLEAUX sur Indochine, Vietnam, Chine, Laos, Maroc, Tunisie, Algérie, armes orientales, vases chinois anciens.
PARTICULIER. Tél. 06.14.18.79.85. ou 04.93.26.06.75

OBJETS ANCIENS
COLLECTEUR achète cher : casques militaires, uniformes, insignes, équipements, souvenirs de guerre, fanions, armes anciennes, décorations, casques à pointes, parachutes, officiers soldats 14/18 - 39/45, Indochine, Résistance.
Tous m'intéresse même en mauvais état.
PARTICULIER.
Tél : 06.11.57.21.75.

avec nice-matin var-matin BEVENEZ

VIP
VOTRE BIEN-ÊTRE PAR CANNES

Recommandations : 04 93 18 28 65
contact@vip@nicematin.fr

nice-matin HORS-SÉRIE var-matin

PATRIMOINE

100 merveilles de France à voir au moins une fois dans sa vie

212 pages pour partir à la découverte des plus beaux sites de France, région par région !

9,90€

En vente actuellement chez votre marchand de journaux

ÇA VOUS INTÉRESSE

LE DÉCRYPTAGE

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

201472



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ATTRIBUTION DE LA CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME EN DEHORS DES PORTS DESTINÉE À L'AMÉNAGEMENT, L'EXPLOITATION ET À L'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ACCOSTAGE DE L'ÎLE SAINT-MARGUERITE - AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CANNES

En exécution de l'arrêté préfectoral du 11 août 2021, une enquête publique, relative à l'attribution de la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime au profit de la commune de CANNES aura lieu :

Du lundi 13 septembre 2021 au mardi 12 octobre 2021 inclus.
Dans le lieu suivant : Capitainerie du Port Canto, 06400 CANNES, Tél : 04 92 18 84 84.

En conséquence, pendant le délai ci-dessus, les pièces du dossier ainsi que les registres à feuillets non-mobles, cotés et paraphés par Monsieur le commissaire-enquêteur, seront déposés à l'adresse sus-citée ou les intéressés pourront les consulter : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les observations, propositions, et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées par courrier au commissaire-enquêteur, à l'attention de la Direction mer et littoral, pôle juridique et manifestations maritimes à l'adresse suivante : Mairie de Cannes, CS 30140, 06414 CANNES cedex, mais également envoyées par messagerie à l'adresse suivante : ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr et devront être reçues au plus tard le **mardi 12 octobre 2021 à 17h00**. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête susvisé, et seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> dans les meilleurs délais.

Le dossier d'enquête ainsi que les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la capitainerie du Port Canto, 06400

CANNES.

Pendant la durée de l'enquête :
- Une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur le site internet de la préfecture <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes - Publications - Enquête publique) et sur celui de la commune <https://www.cannes.com/fr/mairie/concertations-et-enquetes-publiques.html>.
- La capitainerie du Port Canto mettra à disposition du public, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, un poste informatique permettant de consulter le dossier numérique.

Par décision N° E2100024/06 du 22 juin 2021, la présidente du tribunal administratif de NICE a désigné en qualité de commissaire-enquêteur : Monsieur Willy FIARD, ingénieur en retraite.

Monsieur le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants : **A la capitainerie du Port Canto, 06400 CANNES le lundi 13 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le mercredi 29 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le mardi 12 octobre 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.**

Des renseignements complémentaires peuvent être sollicités auprès du responsable du projet : Mairie de CANNES, Direction Mer et Littoral, pôle juridique et manifestations maritimes, Port Canto, quai Croisette, 06400 CANNES ; Tél : 04 97 06 46 07, qui publiera l'avis d'enquête sur le site internet suivant : <https://www.cannes.com/fr/mairie/concertations-et-enquetes-publiques.html>.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera mis à la disposition de monsieur le commissaire-enquêteur et clos par lui. Dès réception du registre et des documents annexés, Monsieur

le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le service instructeur du projet (Direction départementale des territoires et de la mer, service maritime) et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Monsieur le commissaire-enquêteur adressera l'ensemble des pièces, accompagné de ses conclusions motivées dans un délai de trente jours, à compter de la date de la clôture de l'enquête, au préfet des Alpes-Maritimes - Direction départementale des territoires et de la mer - service maritime. La copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes - Publications - Enquête publique).

Une copie du rapport d'enquête et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera transmise à la Mairie de CANNES, Direction mer et littoral, pôle juridique et manifestations maritimes; Port Canto, quai Croisette, 06400 CANNES, où toute personne physique ou morale, concernée, pourra en prendre connaissance et demander communication, à ses frais, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture. Elle sera également publiée sur le site internet de la ville de CANNES <https://www.cannes.com/fr/mairie/concertations-et-enquetes-publiques.html>.

Monsieur le commissaire-enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à Madame la présidente du tribunal administratif de NICE.

201475

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/07/2021, il a été constitué une SAS dénommée : GROUPE SILVER LAC HOLDING. Capital : 190 000 Euros. Siège : 1519 avenue Pierre et Marie Curie, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR. Objet : L'activité de holding, la souscription, l'acquisition, la gestion, la vente et la détention de tous titres et droits mobiliers, la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés; la participation, directement ou indirectement, à la constitution, à l'administration et au contrôle de toutes sociétés, soit par prise de participations directe ou indirecte, par voie de créations de sociétés nouvelles, d'apports, de souscription, d'acquisition, ou d'échange de valeurs mobilières, obligations, droits ou biens sociaux, de fusion, de société en participation, de groupement d'intérêt économique ou autrement, ainsi que par comptes courants ou prêts d'associés à court terme et à long terme; l'acquisition directe ou indirecte de tous biens et droits immobiliers, ainsi que la gestion de ce patrimoine immobilier. Président : Monsieur Cédric GUYEN demeurant à 470 voie Communale Hugues Beranger N° 33, 06610 LA GAUDE. Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société. Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.

201477

SCI BANAUD

Société civile immobilière

Capital : 160,00 €

Siège social : 52 boulevard

Napoléon III, 6^e étage, 06200 NICE

443 014 642 RCS NICE (2017D00793)

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération en date du 10/08/2021, la collectivité des associés de la société «SCI BANAUD», a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé en qualité de liquidateur, Monsieur Patrice BANAUD, né le 07/03/1945 à NEUILLY-SUR-SEINE (92200), demeurant à NICE (06200), 52 boulevard Napoléon III et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NICE. Pour avis et mention, le liquidateur.

201501

AVIS

ETHERTRONICS FRANCE SAS, SAS au capital de 8 000 Euros. Siège social : Cargo A5 les Trois Moulins, 425 route de Goa, 06800 ANTIBES. 539 658 310 RCS ANTIBES. Par décisions de l'associé unique le 30/07/2021, il a été décidé de nommer en qualité de président M. Chad Douglas BASKIN demeurant 28 Wrenwood Ct, Greer SC 296150813, (Etats Unis), en remplacement de M. Michael HUFNAGEL. Il a été décidé de nommer en qualité de directeur général Mme Mauri Lynn AVEN demeurant 86 Hemingway Lane Simpsonville, SC 29681, (Etats Unis). Le dépôt légal sera effectué au RCS d'ANTIBES.

201498

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une SAS dénommée «SAS Holding Alliance, Bâtiment, Conception, Développement» au capital de 100 Euros, ayant pour objet : L'achat, la construction, la réalisation de tous travaux de viabilité et la vente de tous immeubles de toute nature, dont le siège social est 280 route de Biot, 27 domaine de la Brague, 06560 VALBONNE, France. Durée : 99 années. Le Président est M. Didier BURDIN demeurant 280 route de Biot, 27 domaine de la Brague, 06560 VALBONNE, France. Est nommé directeur général, M. René FOUCACHON demeurant 917 chemin de Pibonson, 06250 MOUGINS. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente; la propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions collectives des associés. Les décisions de parts sont soumises à l'agrément. Immatriculation au RCS de GRASSE.

201507

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 10/08/2021, constitution d'une SASU dénommée : JEFLEEC.

Capital : 500 Euros.

Siège : 15 avenue Jacques Mollet, 06340 LA TRINITE.

Objet : Travaux d'installation électrique dans tous locaux, étude et conception de câblage. Toutes prestations de services à toutes sociétés du groupe.

Président : Monsieur Jean-François GUELI demeurant 15 avenue Jacques Mollet, 06340 LA TRINITE.

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société.

Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS NICE.

201479

ETUDE DE MAITRE CHRISTOPHE SOSSO AVOCAT-DEFENSEUR MONACO

CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE

Conformément aux dispositions de l'Ordonnance du 25 avril 1929 concernant les demandes de changement de nom, Monsieur Fabien, Antoine, René MARANGONI-NAVARRO, né le 31 mars 1980 à MENTON, de nationalité monégasque, fait savoir qu'il va introduire une requête aux fins de changement de nom, cela afin de supprimer le nom patronymique NAVARRO et d'être autorisé à porter uniquement le nom patronymique MARANGONI. En application de l'article 6 de l'ordonnance précitée, les personnes qui s'estimeraient lésées par cette demande de changement de nom pourront y faire opposition auprès de Monsieur le secrétaire d'Etat à la Justice, directeur des services judiciaires de la Principauté de MONACO, dans le délai de six mois suivant la dernière insertion du présent avis.

Annonces

www.immo.nicematin.com - www.auto.nicematin.com - www.emploi.nicematin.com

nice-matin
Jeudi 16 septembre 2021

37

Particuliers
passer votre annonce
et payer par
04.93.18.70.00

EMPLOYÉS DE MAISON

GARDIEN breveté, chauffeur de maître avec permis spécial, gardien pour yacht avec permis mer A et B, accordeur breveté, 55 ans. (06 ans d'expérience au total). Récemment gardien durant 9 ans pour domaine de 11 ha et 18 000m² bois. Références jusqu'à personnalités d'Etat, du 7ème art, etc... Français, anglais, néerlandais, allemand, italien parlés. Recherche poste de confiance, temps partiel possible. Frais d'embauche réduits, logement non nécessaire. Demande privilège pour Antibes et environs. Libre prochainement. Ecrire à SWITER, 8 Bd Baudouin, 06160 Juan-les-Pins.

COUPLE ou seul SRI LANKAIS avec plusieurs années d'expérience, parlant couramment anglais et français cherche emploi chez particulier: gardiennage, jardinage, service baby-mono, linge, chauffeur, légé ou pas. Sur 06 et Monaco. Tél: 06.98.27.81.95.

FEMME DE MENAGE cherche heures de ménage chez particulier ou entreprise, de lundi au samedi et le dimanche sur restauration. Secteur Nice, Villefranche, Cagnes sur Mer. Tél: 07.49.82.01.35.

JEUNE FEMME MAURICIENNE cherche heures de ménage, repassage, courses, repas et garde personnes âgées. Tél: 06.99.65.12.20

DAME de confiance, références, responsable, initiative, véhiculée, cherche heures ménage, repassage, garde personnes âgées, courses. Secteur Nice, Nice ouest. Tél: 06.98.32.42.67 ou 04.93.10.60.50

Femme sérieuse, 20 ans d'expérience dans villes haut de gamme, recherche emploi employée de maison, heures de ménage. Secteur Cannes et environs. Tél: 06.10.54.82.48.

BOUTEFERANTE cherche emploi garde enfant ou personne âgée, français, italien, espagnol, trilingue, véhiculée, nombreuses références contrôlées. Secteur Nice, 31 rue de la Vierge, Cagnes/mer. Tél: 06.22.34.12.29

DAME avec expérience cherche emploi dans maison, nourrie, logée, chez une famille ou personne âgée. Disponible immédiatement. PARTICULIER. Tél.: 06.22.35.19.49

CHERCHÉ CHEZ PARTICULIER emploi de gouvernante ou dans de compagnie. Sérieuse, responsable, souriante, cultivée, organisée, solide expérience à Monaco (15 ans). Disponible immédiatement. Parle Français, Italien, anglais et Russe. Bonnes présentations. TEL: 07.86.56.37.79.

Jeune femme Marocaine, véhiculée, avec références cherche heures de ménage, cuisine marocaine, garde personne âgée (promenades), sur Nice et Monaco. Tél: 06.62.76.41.23.

GARDES A DOMICILE

DAME véhiculée, aide auprès de personnes âgées : courses, ménage, cuisine. Disponible immédiatement. Secteur Nice uniquement. Pass sanitaire. Tél: 06.08.12.89.20.

AUXILIAIRE DE VIE avec expérience, cherche emploi: ménage, repassage, cuisine etc., ou garde personnes âgées la journée ou la nuit. Disponible. Secteur de Nice à Menton. Tél: 06.18.63.80.95

ASSISTANTE DE VIE recherche garde de nuit, journalière, à temps plein, pour personne fragilisé. Dépendante. Secteur Antibes et ses environs. Véhiculée. Pas sérieux s'abstenir. Tél: 06.27.56.33.14.

DAME 30 ans d'expérience dans la garde de personnes âgées, patiente, gentille et professionnelle, cherche personne âgée pour garde de nuit. Tél: 06.95.80.09.57. Pas sérieux s'abstenir.

AIDE-SOIGNANTE DPE, 20 ans d'expérience, véhiculée, cherche emploi chez personne âgée, jour et/ou nuit, soins, préparation des repas, d'après de suite. Tél: 06.65.63.46.67

DAME DE COMPAGNIE, excellente présentation, véhiculée, cherche emploi chez particulier pour accompagnement dans la vie courante, aide à domicile, garde de nuit, courses, soin et détente/relaxation. T: 06.13.45.05.46

FEMME sérieuse, 25 ans d'expérience, s'occuperait de personnes âgées, jour et/ou nuit, Alzheimer dépendante. Véhiculée. Etudie toutes propositions sérieuses sur Cagnes/mer et alentours. Tél: 07.69.59.53.91

AUXILIAIRE DE VIE avec références contrôlées, cherche place pour gardes personnes âgées globotaire, jour ou nuit, parle français/espagnol, notions d'italien. Nice et environs. Tél: 06.23.82.27.36

FEMME de 50 ans cherche garde de personnes âgées, jour et nuit. Tél: 06.17.05.48.94.

DAME 57 ans, bonne présentation, bon niveau d'études, propose remplacements ponctuels : 1 sem/mois ou 2 jours/sem ou long week-end pour accompagner famille avec enfants ou parents âgés valides. Véhiculée mais accepte logement sur place. Tél: 07.82.06.60.94.

DAME expérimentée assurerait ménage, courses, cuisine et garderait personnes âgées dépendantes ou handicapées, à domicile, jour et nuit. Tél: 06.26.18.08.91

AUXILIAIRE DE VIE expérimentée, 64 ans, dynamique, avec permis B, cherche place nourrie/logée, dans le 06, 83 et Monaco. Tél: 07.49.82.89.40.

AUXILIAIRE DE VIE expérimentée cherche emploi, aide lever, coucher, repas, toilette, transfert, levé verticalisation, courses, entretien logement. Durée nuit, 1 semaine avec logement. Tél: 06.56.88.41.86

GARDIENNAGE, SÉCURITÉ

HOMME 60 ans, ancien militaire à la retraite, avec expérience, cherche emploi gardiennage/entretien de propriété, mi-temps ou plein temps. S'occupe également des animaux. Secteur Var. Tél: 06.15.62.08.07.

MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE

PLAQUISTE parqué, carrelage, pose cuisine aménagée, peintures, toutes rénovations d'intérieur, 25 ans d'expérience, auto, véhiculé. Recherche emploi. Tél: 06.52.52.07.52

MACON QUALIFIE outillé, excellent tailleur de pierres sèches, construction de murs de soutènement, décoration, étanchéité, rénovation piscine, carrelage, façade, clôture de jardin, maçonnerie générale. T: 06.41.22.32.24

J.H. Portugais, sérieux, travailleur, minutieux, effectue tous travaux peinture (vols, grilles, portails, béton ciré, ravalement de murs, rénovation de parquets anciens). Tous secteurs. Tél: 07.88.39.95.52

MACON avec 20 ans d'expérience cherche emploi chez particulier ou en entreprise dans tous les domaines de la maçonnerie générale et étanchéité. Véhiculé. Disponible immédiatement. Tél: 06.27.81.88.29

HOMME avec expérience cherche emploi: plâtre, peinture, carrelage, menuiserie, maçonnerie, électricité, plomberie, chez particulier de préférence dans le 06 et Monaco, disponible de suite. Tél.: 07.88.53.42.71

MACON QUALIFIE avec matériel cherche tous travaux de maçonnerie: pointures, gros œuvre, carrelage, cloisons et façades, réparation/réfection de toiture. Tél: 07.83.44.55.31.

JARDINIER sérieux et diplômé, cherche emploi chez particulier: petit jardinage, bricolage, gardiennage sur les Alpes-Maritimes. C5H1 accepté. Tél: 06.23.78.12.53

MACON sérieux, médicalisé, expérimenté, cherche petits et gros travaux maçonnerie, carrelage, faïence, enduits, cloisons, clôture, dallage, piscine, etc... Tous secteurs. Tél: 06.99.81.03.15

RESTAURATION, HÔTELLERIE

JEUNE HOMME cherche emploi (CDI) chef ou SECOND, cuisine traditionnelle Niciote, sachant faire la pâtisserie et les pizzas, plat du jour. Véhiculé. Secteur Nice. TEL: 06.21.17.18.51

SECRETARIAT, BUREAUTIQUE

EXPERIENCE de +30 ans assistance en secrétariat, gestion et commerce, dynamique et polyvalente, cherche emploi sur site ou télétravail 1 à 5 demi-journées/semaine. Tél: 07.82.57.94.57.

TRANSPORTS, LOGISTIQUE

CUISINIER avec expérience, sérieux, ponctuel, cherche emploi ou extras sur CANNES et environs. Tél: 06.44.90.25.62

CHAUFFEUR permis, SPL, PL, VL, CACES R490 cherche emploi remplacement cartes à jour. Secteur 06 et 83. Tél: 06.63.88.19.46

RENDEZ-VOUS

TOUS LES MARDIS
POUR VOTRE SUPPLÉMENT
L'IMMOBILIER

GRUPE
nice-matin

Annonces légales

VIE DES SOCIÉTÉS

AVIS

SERVICES ACCOMPAGNEMENT SARL au capital de 1.000 €
Siège social: 8, rue de Madrid 90000 Belfort
RCS de Belfort: 894 938 917

En date du 27/08/2021, le gérant a décidé de transférer du siège social à compter du 01/09/2021 et de modifier l'article 2, 4, 6, 7, 10, 21 des statuts comme suit:
- Ancienne mention: le siège social de la société est fixé au 8, rue de Madrid, 90000 Belfort.
- Nouvelle mention: le siège social de la société est fixé au 10, rue Blacas, 09000 Nice.
Il a également été décidé de:
- Nommer en qualité de co-gérante Mme CHERFI Farida, demeurant 71, avenue Saint-Barthélemy, 06100 Nice.
- Procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 2 les activités suivantes: Esthétique & Socio-esthétique. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Gérant: Mme BEN MANSOUR Sarah, demeurant 71, avenue Saint-Barthélemy, 06100 Nice. L'inscription modificative sera portée au RCS de Nice tant par le greffe du tribunal.
Mlle Ben Mansour Sarah & Mme Cherfi Farida

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM: MCE132712A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2021 au tarif de base de 4,07 € HT pour les Alpes-Maritimes.

AVIS D'ENQUÊTES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Attribution de la concession d'utilisation de l'Etat Domaine Public Maritime en dehors des ports destinée à l'aménagement, l'exploitation et à l'entretien des ouvrages d'accostage de l'île Sainte Marguerite

Au profit de la commune de Cannes

En exécution de l'arrêté préfectoral du 11 août 2021, une enquête publique relative à l'attribution de la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime au profit de la commune de Cannes aura lieu:

- le lundi 13 septembre 2021 au mardi 12 octobre 2021 inclus dans le lieu suivant: Capitainerie du Port Canto, 06400 Cannes. Tél: 04.92.18.84.84

En conséquence, pendant le délai ci-dessus, les pièces du dossier ainsi que les registres à feuilles non-mobilis, cotés et parapahés par monsieur le commissaire enquêteur, seront déposés à l'adresse sus-citée où les intéressés pourront les consulter: du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les observations, propositions, à toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées par courrier au commissaire-enquêteur, à l'attention de la Direction Mer et Littoral, Pôle juridique et manifestations maritimes à l'adresse suivante: Mairie de Cannes, CS 30140, 06414 Cannes cedex, mais également envoyées par messagerie à l'adresse suivante: cdtn-sm@alpes-maritimes.gouv.fr, et devront être reçues au plus tard le mardi 12 octobre 2021 à 17 heures. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête susvisé, et seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> dans les meilleurs délais.

Le dossier d'enquête ainsi que les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la Capitainerie du Port Canto, 06400 Cannes.

Pendant la durée de l'enquête:

- une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur le site internet de la préfecture <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Services-de-l'Etat-dans-les-Alpes-Maritimes-Publications-A-enquete-publique-et-sur-celui-de-la-commune-https://www.cannes.com/fr/mairie/consultations-et-enquetes-publiques.html>.

La Capitainerie du Port Canto mettra à disposition du public, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, un poste informatique permettant de consulter le dossier numérique.

Par décision N° F71000024/06 du 27 juin 2021, le président du tribunal administratif de Nice a désigné en qualité de commissaire-enquêteur: Monsieur Willy FIARD, ingénieur en retraite.

Monsieur le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants:

- à la Capitainerie du Port Canto, 06400 Cannes le lundi 13 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le mercredi 23 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le mardi 12 octobre 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Des renseignements complémentaires peuvent être sollicités auprès du responsable du projet: Mairie de Cannes, Direction Mer et Littoral, Pôle juridique et manifestations maritimes. Port Canto, Quai Croisette, 06400 Cannes; tél: 04.92.06.46.07, qui publiera l'avis d'enquête sur le site internet suivant: <https://www.cannes.com/fr/mairie/consultations-et-enquetes-publiques.html>.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera mis à la disposition de monsieur le commissaire-enquêteur et clos par lui. Des réception du registre et des documents annexés, monsieur le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le service instructeur du projet (direction départementale des territoires et de la mer, service maritime) et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Monsieur le commissaire-enquêteur adressera l'ensemble des pièces, accompagné de ses conclusions motivées dans un délai de trente jours, à compter de la date de la clôture de l'enquête, au préfet des Alpes-Maritimes - direction départementale des territoires et de la mer - service maritime. La copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture: <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Services-de-l'Etat-dans-les-Alpes-Maritimes-Publications-A-enquete-publique>.

Une copie du rapport d'enquête et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera transmise à la Mairie de Cannes, Direction Mer et Littoral, Pôle juridique et manifestations maritimes. Port Canto, Quai Croisette, 06400 Cannes, où toute personne physique ou morale, concernée, pourra en prendre connaissance et demander communication, à ses frais, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture. Elle sera également publiée sur le site internet de la ville de Cannes: <https://www.cannes.com/fr/mairie/consultations-et-enquetes-publiques.html>.

Monsieur le commissaire-enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à madame la présidente du tribunal administratif de Nice.

KENO

Résultats des tirages du mercredi 15 septembre 2021

Tirage du midi

1 4 8 17 19 22 23 25 26 27
32 36 39 42 46 47 50 57 61 62

Multiplicateur x 5

JOKER 0 951 742

Tirage du soir

4 5 7 10 14 18 22 27 31 32
33 36 41 42 55 56 58 59 68 70

Multiplicateur x 2

JOKER 9 530 983

Résultats et informations www.fel.fr

3256 www.fel.fr

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT, DEPENDANCE...
APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

LOTO

Résultats du tirage du mercredi 15 septembre 2021

4 22 27 30 48

7

5 BONS NUMEROS + GAGNANTS 2 Aucun gagnant. 74 165 €

4 BONS NUMEROS + GAGNANTS 2 593,50 €

3 BONS NUMEROS + GAGNANTS 2 369,00 €

2 BONS NUMEROS + GAGNANTS 2 249 €

3 BONS NUMEROS + GAGNANTS 2 15 791 €

2 BONS NUMEROS + GAGNANTS 2 3 963 €

1 BON NUMERO + GAGNANTS 2 226 250 €

1 BON NUMERO + GAGNANTS 489 732 €

1 BON NUMERO + GAGNANTS 2,20 €

OPTION 2ND TIRAGE

5 11 22 28 33

5 BONS NUMEROS 1 114 316 €

4 BONS NUMEROS 416 222,80 €

3 BONS NUMEROS 124 83 €

2 BONS NUMEROS 168 511 €

1 BON NUMERO 3 €

Tirage des 10 codes LOTO gagnants de 20 000 €

A. 2792 2290 B. 3648 4859 C. 5922 9383 D. 1192 2602 E. 4884 1844
F. 6372 4289 G. 3541 5669 H. 1020 6802 I. 4031 6246 J. 6302 4763

Résultat sur fel.fr

A gagner, au tirage LOTO du samedi 18 septembre 2021:

3 000 000 €

Résultats et informations www.fel.fr

3386 www.fel.fr

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ENDETTEMENT...
APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

ÇA VOUS INTÉRESSE

LE DÉCRYPTAGE

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

>> REÇUES JUSQU'AU JEUDI 11 HEURES 30

201681



Gilles BALAGUERO

Avocat conseil en droit des sociétés
Les Espaces de Sophia, bâtiment J,
80 route des Lucioles,
06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS
Tél : 04 93 67 31 63
balaguero@harmoniajuris.com

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

En vertu d'un acte sous seings privés en date à SOPHIA-ANTIPOLIS du 31 août 2021, enregistré au service départemental de l'enregistrement de GRASSE le 7 septembre 2021, dossier 2021 00014449 référence 0604P62 2021 A 02229, la société «LES DELICES DE CAUSSOLS», SARL au capital de 6 000 Euros, dont le siège social est à CAUSSOLS (06460), 141 place Derégnaucourt, immatriculée au RCS de GRASSE sous le numéro 528 994 015, a cédé à la société «BOULANGERIE L'OLIVIER», SARL au capital de 7 500 Euros, dont le siège social est à CAUSSOLS (06460), 141 place Derégnaucourt, immatriculée au RCS de GRASSE sous le numéro 901 720 912, son fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie exploité à CAUSSOLS (06460), 141 place Derégnaucourt, moyennant le prix en principal de 145 000 €, s'appliquant aux éléments incorporels à concurrence de 120 030 € et aux éléments corporels à concurrence de 24 970 €. L'entrée en jouissance a été fixée au même jour.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au cabinet de Maître Gilles BALAGUERO, avocat associé de la SELARL «HARMONIA JURIS» société d'avocats au barreau de GRASSE, Les Espaces de Sophia, bâtiment J, 80 route des Lucioles, 06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS, séquestre.
Pour avis.

201682

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/09/2021, il a été constitué une SCI dénommée : CAP JOLLIS

Capital : 1 000 € apportés en numéraire
Siège : 19 avenue Edmond d'Esclévin, 06160 ANTIBES

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers.

Gérant : Monsieur Lars JOHANSSON demeurant 4 Kullaviks skogsväg, 429 35 (Suède)

Cession de parts : Toute cession de parts sociales de la société est soumise à l'agrément préalable du gérant.

Durée : 99 ans.
Immatriculation : RCS ANTIBES.

201672

AVIS

Dénomination : AZURPLAC. Forme : SARL. Capital social : 15 000 €. Siège social : 170 chemin du Font de Cine, Le Quartz, 06220 VALLAURIS. 411 644 909 RCS d'ANTIBES. Aux termes de l'AGOA du 30/06/2017, les associés ont nommé à compter du même jour, en qualité de commissaire aux comptes titulaire : La SELAS LEMALLE EXPERTS ASSOCIES (anciennement : SELAS LEMALLE ARÈS XPERTI) au capital de 129 581,66 € sise 189 chemin de Faissolès, 06250 MOUGINS sous le numéro 315 133 744, immatriculée au RCS de CANNES représentée par Thierry LEMALLE. Mention sera portée au RCS d'ANTIBES.

201674



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

2^{ÈME} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ATTRIBUTION DE LA CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME EN DEHORS DES PORTS DESTINÉE À L'AMÉNAGEMENT, L'EXPLOITATION ET À L'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ACCOSTAGE DE L'ILE SAINTE MARGUERITE - AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CANNES

En exécution de l'arrêté préfectoral du 11 août 2021, une enquête publique, relative à l'attribution de la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime au profit de la commune de CANNES aura lieu :

Du lundi 13 septembre 2021 au mardi 12 octobre 2021 inclus.
Dans le lieu suivant : Capitainerie du Port Canto, 06400 CANNES.
Tél : 04 92 18 84 84.

En conséquence, pendant le délai ci-dessus, les pièces du dossier ainsi que les registres à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par Monsieur le commissaire-enquêteur, seront déposés à l'adresse sus-citée où les intéressés pourront les consulter : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les observations, propositions, et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées par courrier au commissaire-enquêteur, à l'attention de la Direction mer et littoral, pôle juridique et manifestations maritimes à l'adresse suivante : Mairie de Cannes, CS 30140, 06414 CANNES cedex, mais également envoyées par messagerie à l'adresse suivante : ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr, et devront être reçues au plus tard le mardi 12 octobre 2021 à 17h00. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête susvisé, et seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> dans les meilleurs délais.

Le dossier d'enquête ainsi que les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la capitainerie du Port Canto, 06400

CANNES.

Pendant la durée de l'enquête :

- Une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur le site internet de la préfecture <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (Services de l'État dans les Alpes-Maritimes - Publications - Enquête publique) et sur celui de la commune <https://www.cannes.com/fr/mairie/concertations-et-enquetes-publiques.html>.
- La capitainerie du Port Canto mettra à disposition du public, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, un poste informatique permettant de consulter le dossier numérique.

Par décision N° E21000024/06 du 22 juin 2021, la présidente du tribunal administratif de NICE a désigné en qualité de commissaire-enquêteur : Monsieur Willy FIARD, ingénieur en retraite.

Monsieur le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants : À la capitainerie du Port Canto, 06400 CANNES le lundi 13 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le mercredi 29 septembre 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le mardi 12 octobre 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Des renseignements complémentaires peuvent être sollicités auprès du responsable du projet : Mairie de CANNES, Direction mer et littoral, pôle juridique et manifestations maritimes, Port Canto, quai Croisette, 06400 CANNES. Tél : 04 97 06 46 07, qui publiera l'avis d'enquête sur le site internet suivant : <https://www.cannes.com/fr/mairie/concertations-et-enquetes-publiques.html>.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera mis à la disposition de Monsieur le commissaire-enquêteur et clos par lui. Dès réception du registre et des documents annexés, Monsieur

le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le service instructeur du projet (Direction départementale des territoires et de la mer, service maritime) et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Monsieur le commissaire-enquêteur adressera l'ensemble des pièces, accompagné de ses conclusions motivées dans un délai de trente jours, à compter de la date de la clôture de l'enquête, au préfet des Alpes-Maritimes - Direction départementale des territoires et de la mer - service maritime. La copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (Services de l'État dans les Alpes-Maritimes - Publications - Enquête publique).

Une copie du rapport d'enquête et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera transmise à la Mairie de CANNES, Direction mer et littoral, pôle juridique et manifestations maritimes, Port Canto, quai Croisette, 06400 CANNES, où toute personne physique ou morale, concernée, pourra en prendre connaissance et demander communication, à ses frais, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture. Elle sera également publiée sur le site internet de la ville de CANNES <https://www.cannes.com/fr/mairie/concertations-et-enquetes-publiques.html>.

Monsieur le commissaire-enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à Madame la présidente du tribunal administratif de NICE.

201725



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS - ALERTE SÉCHÉRESSE !

Par arrêté préfectoral en date du 13 septembre 2021, les bassins versant du Loup de la Cagne, de la Brague et du Pailion sont placés en alerte sécheresse.

Les communes concernées, sur la totalité de leur territoire, sont :

- Sur les bassins versant du Loup et de la Cagne : BAR-SUR-LOUP (LE), CAGNES-SUR-MER, CAUSSOLS, CHÂTEAUNEUF-DE-GRASSE, CIPRIÈRES, COLLE-SUR-LOUP (LA), COURMES, GOURDON, GRÉOLIERES, OPIO, ROQUEFORT-LES-PINS, ROURET (LE), SAINT-JEANNET, SAINT-PAUL-DE-VAINCE, TOURETTES-SUR-LOUP, VALBONNE, VENCE, VILLENEUVE-LOUBET;

- Sur le bassin versant de la Brague : ANTIBES ET BIOT;

- Sur le bassin versant du Pailion :

LUCÉRAM, TOUËT-DE-LESCARÈNE, L'ESCARÈNE, PEILLE, PEILLON, DRAP, CANTARON, CHÂTEAUNEUF-VILLEVIELLE, BENDEJUN, COARAZE, BERRE-LES-ALPES, BLAUSASC, CONTES.

Retrouvez toutes les informations sur internet :

Arrêté préfectoral : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Recueil-des-actes-administratifs-RAA/Annee-2021/Recueils-speciaux>

Recueil spécial n°221.2021 du 14 septembre 2021

Plan d'action sécheresse des Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/L-eau/Gestion-de-la-secheresse>

201692

DDMN

SARL au capital de 7 622,45 €
Siège social : 1083 avenue de la Borde, 06250 MOUGINS
RCS de CANNES 400 267 175

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire du 31/08/2021 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/09/2021. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame NIKES Marie-Odile, demeurant 3 rue des Cerisiers, 67570 BISCHOFFSHEIM et a fixé le siège de la liquidation chez Monsieur MELLE Daniel, demeurant 11 rue des Mesanges, 67870 BISCHOFFSHEIM.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectuée au greffe du tribunal de commerce de CANNES. NIKES Marie-Odile.

ville de cannes site officiel - Bing x Avis d'ouverture d'enquête publi x +
https://www.cannes.com/fr/mairie/concertations-et-enquetes-publiques/avis-de-concertation-et-d-enquete-publique/avis-d-ouverture-d-enque...

EN 1 CLIC Q DISCOVER CANNES ✨

CANNES
SITE OFFICIEL DE LA VILLE DE CANNES

NEWSLETTERS CONTACT Q

MAIRIE CADRE DE VIE AGENDA SPORT CULTURE JEUNESSE ÉCONOMIE SOCIAL-SANTÉ

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE - ACCOSTAGE ÎLE SAINTE-MARGUERITE

> ACCUEIL > MAIRIE > CONCERTATIONS ET ENQUÊTES PUBLIQUES > AVIS
> AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE - ACCOSTAGE ÎLE SAINTE-MARGUERITE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis relatif à l'attribution de la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports destinée à l'aménagement, l'exploitation et l'entretien des ouvrages d'accostage de l'île Sainte-Marguerite au profit de la Commune de Cannes

En exécution de l'arrêté préfectoral du 11 août 2021, une enquête publique relative à l'attribution de la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports destinée à l'aménagement, l'exploitation et à l'entretien des ouvrages d'accostage de l'île Sainte-Marguerite au profit de la Commune de Cannes aura lieu du **lundi 13 septembre 2021 au mardi 12 octobre 2021 inclus**.

Les pièces du dossier ainsi que les registres à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par Monsieur le Commissaire-Enquêteur seront consultables par le public du **lundi 13 septembre 2021 au mardi 12 octobre 2021 inclus**, dans le lieu suivant :

Capitainerie du Port Canto
06400 Cannes
Tel : 04 92 18 84 84
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Monsieur le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Capitainerie du Port Canto le **lundi 13 septembre, le mercredi 29 septembre et le mardi 12 octobre 2021 de 9h à 12h et de 14h à 17h**

L'avis d'enquête publique, téléchargeable ci-dessous, contient toutes les informations relatives à l'organisation de la présente enquête publique.

Une version numérique du dossier d'enquête publique sera téléchargeable à compter du **13 septembre 2021**.

Télécharger l'avis d'enquête - Ouvrages d'accostage - Île Sainte-Marguerite (pdf - 94.1 Ko)

Documents à télécharger

- 01 - courrier de demande.pdf (923 Ko)
- 02 - notice explicative.pdf (2 Mo)
- 03 - programme travaux.pdf (203 Ko)
- 04 - Dossier technique.pdf (309 Ko)
- 05 - plan de situation des ouvrages.pdf (3 Mo)
- 06 - plan de masse.pdf (2 Mo)
- 07 - plan des surfaces.pdf (783 Ko)
- 08 - résumé non technique.pdf (305 Ko)
- 09 - Délibération du 16 décembre 2019.pdf (620 Ko)
- 10 - Notice technique structure flottante provisoire saison 2021.pdf (3 Mo)
- 11 - projet convention.pdf (334 Ko)
- 12 - situation planche 1.pdf (1 Mo)
- 13 - situation planche 2.pdf (228 Ko)
- 14 - ponton n°1.pdf (179 Ko)
- 15 - ponton n°2 et 3 actuel.pdf (235 Ko)
- 16 - ponton n°2 et 3 futur.pdf (512 Ko)
- 17 - ponton n°4.pdf (184 Ko)
- 18 - ponton n°5.pdf (174 Ko)
- 19 - ponton n°6.pdf (166 Ko)
- 20 - ponton n°7 actuel.pdf (168 Ko)
- 21 - ponton n°7 futur.pdf (159 Ko)
- 22 - ponton n°8.pdf (502 Ko)
- 23 - Ponton n°9.pdf (193 Ko)
- 22 - ponton n°8.pdf (502 Ko)
- 23 - Ponton n°9.pdf (193 Ko)
- 24 - rapport de présentation.pdf (2 Mo)
- 25 - Avis CDZ.pdf (142 Ko)
- 26 - Avis PREMAR.pdf (90 Ko)
- 27 - PV CNL du 5 octobre 2020.pdf (1019 Ko)
- 28 - Avis ABF.pdf (200 Ko)
- 29 - Avis DREAL.pdf (872 Ko)
- 30 - Avis Opérateur Natura 2000.pdf (268 Ko)
- 31 - Avis DDPI.pdf (109 Ko)
- 32 - Arrêté AE du 27 juin 2018.pdf (92 Ko)
- 33 - Arrêté d'autorisation temporaire du 13 décembre 2019.pdf (490 Ko)

33 - Ponton n°9.pdf

https://www.cannes.com/_resource/Documents/Mairie/Concertations et enquêtes publiques/Année 2021/Accostage Sainte-Marguerite/Documents à télécharger/23 - Ponton n°9.pdf?download=true

Extraits Site Internet Préfecture le 12 Octobre 2021

The screenshot shows a web browser window with the URL <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Concessions-d-utilisation-du-domaine-public-maritime-en-dehors-des-p...>. The page header features the logo of the Préfet des Alpes-Maritimes and the slogan 'Les services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes'. A navigation menu includes 'Services de l'Etat', 'Politiques publiques', 'Actualités', 'Publications', 'Démarches administratives', and 'Vous êtes'. The main content area is titled 'Concessions d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports' and includes a sub-header 'Attribution de la concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports destinée à l'aménagement, l'utilisation et à l'entretien de la Base nautique de CARRAS à Nice au profit de la Métropole Nice Côte d'Azur'. A list of documents is provided, including 'Avis d'enquête publique', 'Rapport du commissaire enquêteur', and 'Enquête publique du 1/03 au 30/03/2021 CLOSE le 30/03/2021 à 17 heures'. A sidebar on the right contains 'listes d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur au titre de l'année 2020 et 2021'. A 'Gérer les cookies' button is visible at the bottom right.

This section provides a detailed view of the document list for the concession of maritime domain public in Cannes. The title is 'Attribution de la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime en dehors des ports destinée à l'aménagement, l'exploitation et à l'entretien des ouvrages d'accostage de l'île Sainte Marquerite au profit de la commune de Cannes'. The text states: 'En exécution de l'arrêté préfectoral du 11 août 2021, une enquête publique, relative à l'attribution de la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime au profit de la commune de Cannes aura lieu : du lundi 13 septembre 2021 au mardi 12 octobre 2021 inclus'. A list of documents follows, including 'Avis d'enquête publique', 'Courrier de demande', 'Notice explicative', 'Programme travaux', 'Dossier technique', 'Plan de situation des ouvrages', 'Plan de masse', 'Plan des surfaces', 'Résumé non technique', 'Délibération du 16 décembre 2019', 'Notice technique structure flottante provisoire saison 2021', 'Projet convention', 'Situation planche 1', 'Situation planche 2', 'Plan ponton n°1', 'Plan pontons n°2 et 3 superficies actuelles', 'Plan pontons n°2 et 3 superficies projetées', 'Plan ponton n°4', 'Plan ponton n°5', 'Plan ponton n°6', 'Plan ponton n°7 superficie actuelle', 'Plan ponton n°7 superficie projetée', 'Plan ponton n°8', 'Plan ponton n°9', 'Rapport de présentation', 'Avis Commandant de la Zone Maritime de la Méditerranée', 'Avis PREMAR', 'PV de la CNL du 5 octobre 2020', 'Avis ABF', 'Avis DREAL', 'Avis Opérateur Natura 2000', 'Avis DDFIP', 'Arrêté AE du 27 juin 2018', and 'Arrêté d'autorisation temporaire du 13 décembre 2019'. A 'Gérer les cookies' button is visible at the bottom right.